

JOURNAL DE MONACO

52 numéros par an.

POLITIQUE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bureaux : rue de Lorraine

PARAISANT LE DIMANCHE.

AVIS :

Les lettres et envois non
affranchis seront refusés.

AVIS :

Les manuscrits non insérés
ne seront pas rendus.

(UN NUMÉRO DÉTACHÉ : 25 CENTIMES.)

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction du Journal, s'adresser à M. Eusèbe Lucas, rédacteur en chef à Monaco (Principauté).

ABONNEMENTS :

	Un An	Six mois	Trois mois		Un An	Six mois	Trois mois
Principauté	12 fr.	6 fr. » c.	3 fr. » c.	Allemagne	13 fr.	6 fr. 50 c.	3 fr. 25 c.
Piémont et Etats-Romains	13 »	6 » 50 »	3 » 25 »	Autriche	14 »	7 » » »	3 » 50 »
Italie	14 »	7 » » »	3 » 50 »	Angleterre et Belgique	17 »	8 » 50 »	4 » 25 »
France	15 »	7 » 50 »	3 » 75 »	Les abonnements comptent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois.			

ANNONCES . — 25 cent. la ligne — On traite de gré à gré pour les autres insertions.

Monaco, le 24 Juillet 1859.

La paix de Villafranca a longuement retenti dans toute l'Europe. La France, en l'acclamant, a salué en elle le résultat éclatant de ses victoires. L'Italie tressaille, fiévreuse et surprise. La Russie applaudit, l'Angleterre et la Prusse sont atterrées, et les autres puissances, heureuses de n'avoir plus devant elles la crainte d'une guerre générale, sourient à l'ère nouvelle qui s'ouvre en ce moment.

Il y a là un grand enseignement.

L'Empereur Napoléon a montré le progrès possible, sans la révolution. La France, avec lui, vient d'abandonner ces traditions convulsives qui, outre-passant le but en l'atteignant, laissaient l'idée oscillante sur sa base. Elle a prouvé au monde qu'en abordant de front et prudemment l'orage, on pouvait le dissiper. S'arrêter ainsi à point au milieu de ses succès, subordonner de soi-même sa force et son triomphe au but sagement compris des intérêts généraux dont on a pris la responsabilité, c'est accomplir le plus grand acte politique que puisse rêver une grande nation. L'Empereur a ouvert à la France cette voie, et a donné à son nom un éclat ineffaçable.

La Presse Européenne d'abord émue, commence à envisager la paix au point de vue des intérêts particuliers qu'elle a mission de représenter. Ses appréciations locales, naturellement variées, établissent néanmoins en somme qu'avec la généreuse avance de son sang, la France a conquis l'avenir à la paix et à la prospérité des peuples, et que tout en jalouxant la gloire d'un tel rôle, l'Europe lui est reconnaissante de l'avoir pris.

Les journaux de France paraissent unanimes dans leurs éloges. Si quelques uns semblent enclins à une restriction, on sent qu'elle n'a trait qu'à ce désintéressement qui, s'arrêtant à l'influence morale conquise, semble vouloir aban-

donner au zèle de l'Autriche la protection du Souverain Pontife en Italie.

A l'extérieur l'Indépendance belge, en faisant remarquer que l'Empereur d'Autriche a cédé à Napoléon III non pas la Lombardie, mais ses droits sur la Lombardie, affirme « que ces droits » n'existant qu'en vertu des traités de 1815, il » en ressort que les grandes puissances signa- » taires de ces traités, abstraction faite de toute » autre considération, auront à intervenir dans le » règlement définitif de la question italienne. »

Cette idée est à peu près celle de la presse ministérielle anglaise qui, plus précise prétend » qu'il n'est pas au pouvoir des puissances bel- » ligérantes de faire une paix qui engage les » autres puissances, et qu'une si grande tâche, » devant s'accomplir par la coopération de toute » l'Europe, implique nécessairement un con- » grès. »

Ce dernier point en effet reste encore à trancher, mais c'est un point de détail, pour ainsi dire, et sur lequel il nous paraît d'autant plus facile d'amener une conciliation que, jusqu'à présent, l'Angleterre seule la traite, et qu'aux yeux de cette puissance, un droit de pacification acheté par le sang et la valeur ne peut être qu'un droit sacré.

Quant aux feuilles piémontaises, trop intéressées dans la question pour n'en saisir dès aujourd'hui que l'idée générale et élevée, elles recevront du tems et de la force des choses un calme salutaire qui, leur rappelant tout ce qu'a valu au Piémont l'appui de la France, leur fera comprendre quel doit être leur concours à l'œuvre pacifique.

Au milieu de cet ensemble de puissances équilibrant l'avenir, les petits Etats de l'Italie n'ont qu'à attendre.

Pour quelques uns, il y a nécessité de réforme, l'Empereur le précise dans sa proclamation à l'armée d'Italie : « Les Gouvernements res- » tés en dehors du mouvement ou rappelés » dans leurs possessions, y est-il dit, compren- » dront la nécessité de réformes salutaires. »

Ce soin, par cela même qu'il concilie des influences solidaires en même temps qu'il répond à des besoins irrécusables, donne la mesure de la sagesse et de la solidité de l'ordre de choses qui va s'établir.

La Principauté de Monaco, dans sa modeste sphère, se trouve en dehors de cette question. Elle n'a rien à subir, rien à modifier. Elle est même en dehors de la distinction établie dernièrement par le *Journal des Débats* entre les souverainetés momentanément délaissées par leur chef, et celles dont le Souverain n'ayant pas cédé à une rébellion passagère a gardé sur le foyer de l'insurrection la force du droit et de la loi. En d'autres termes, les droits qu'on reconnaît au Pape sur la partie soulevée de ses Etats, rattachent à leur défense des faits que la question mentonnaise n'a pas produits. La prétendue scission de Menton n'a été que l'essai infructueux de meneurs étrangers, la manifestation de certaines tendances extérieures dont l'intégralité de sa nationalité n'a jamais été atteinte. Aujourd'hui, la révolution étant muselée en Italie ou devant l'être forcément dans un délai très-rapproché, les deux villes, momentanément détachées, peuvent être considérées, comme étant rendues à leur Souverain légitime.

La Principauté n'a donc en ce moment qu'une préoccupation, celle de la réalisation de son vœu c'est à dire la déclaration de son indépendance ou l'obtention du protectorat français, par suite des modifications survenues aux traités de 1815

On conçoit du reste facilement qu'elle ne puisse songer à autre chose. — Privilégiée, méditant des avantages autres encore que ceux qu'elle possède quand, à deux pas, d'elle les charges et les impôts s'aggravent chaque jour, que pourrait-elle ambitionner ailleurs ? Avec Charles III elle marche vers un avenir brillant et assuré, et la main du Prince est tendue à ceux mêmes qui auraient pu autrefois nuire au pays ! Vienne donc comme autrefois le pavillon protecteur de la France, et tous les vœux seront exaucés.

CHRONIQUE LOCALE

Le Prince est en ce moment à Paris d'où S. A. S. se rendra prochainement au château de Marchais.

On vient d'achever la réparation des ruines de la Tour de la Turbie qui dominent les hauteurs de Monaco.

Ces ruines que leur étonnante solidité ont fait résister pendant tant de siècles aux influences atmosphériques si variées de ce point élevé, s'étaient peu à peu minées; des blocs plus gros que les maisons avoisinantes s'en étaient détachés de leur base et la partie élevée, surplombant, menaçait d'écroûler tôt ou tard. On a fait les réparations de soutènement indispensables, et le vieux trophée, entouré avec ses blocs détachés d'un mur polygonal, a désormais sa conservation assurée en attendant que quelque acte de magnificence nationale le rétablisse dans la splendeur primitive que nous avons décrite et dont les données subsistent au syndicat de l'endroit.

Nous lisons dans l'*Avenir de Nice* ;

Nous apprenons avec une pénible surprise qu'à Antibes, Cannes et Grasse on a répandu le bruit dans un but malveillant sans doute, qu'à l'occasion du traité de paix la population de Nice avait fait des manifestations hostiles à la France. Nous nous faisons un devoir de déclarer que ces bruits sont complètement absurdes, car l'immense majorité de notre population a été très satisfaite du rétablissement de la paix et a conservé dans cette circonstance comme toujours, les plus vives sympathies pour la France.

BULLETIN D'ITALIE

A Gênes, comme dans les autres villes de Piémont, on revient du premier sentiment d'irritation occasionné par la conclusion de la paix. Quelques citoyens génois ayant pris l'initiative d'une souscription pour offrir un banquet aux officiers français, la liste a été immédiatement couverte de signatures. Il en a été de même pour une adresse à l'armée française qui circule dans la population génoise.

Le Maréchal Vaillant établira son quartier général à Milan.

On lit dans l'*Ost Deutsche Post* du 13 Juillet La Lombardie cédée au Piémont, la Vénétie et les forteresses laissées à l'Autriche; Modène, la Toscane, et sans doute aussi Parme rendus à leurs souverains légitimes telles sont les conditions que les princes qui ont contracté la paix soumettront aux cabinets européens comme des fruits accomplis.

« La carte de l'Europe n'est pas changée dans ses parties essentielles. L'Autriche a cédé une province parce que les puissances déclaraient que la guerre localisée ne les regardait pas. La paix localisée ne leur donne pas plus les droits de s'en occuper. Nous considérons un Congrès européen comme superflu, comme inadmissible. Les parties contractantes notifieront aux puissances européennes les dispositions arrêtées et celles-ci en prendront acte.

Paris, le 10 Juillet.

L'Empereur a reçu les corps constitués. Répondant aux discours de MM. Troplong, Morny et Baroche, l'Empereur a expliqué les motifs qui l'ont décidé à faire la paix.

Il se trouvait en présence de l'Europe en armes, prête à l'attaquer en cas de revers.

Il était obligé d'accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige, à se fortifier partout, à accepter franchement le concours de la révolution, à risquer ce qu'il est permis à un souverain de risquer alors seulement qu'il s'agit de l'indépendance de son pays.

S'il s'est arrêté, ce n'est pas par abandon de la noble cause qu'il voulait servir, mais parce que dans son cœur quelque chose parlait plus haut encore : l'intérêt de la France.

L'idée de la nationalité italienne est maintenant admise par tous ceux qui la combattaient le plus. Tous les souverains de la péninsule qui comprennent le besoin impérieux de réformes salutaires.

L'avenir révélera chaque jour davantage les heureux résultats de la paix pour le bonheur de l'Italie, l'influence de la France et le repos de l'Europe.

On va fonder, dit-on, en Algérie, deux villes nouvelles : l'une s'appellera Magenta et Solferino.

On lit dans le *Times* :

« On n'a certainement fait aucun secret des effets produits par la défaite de Solferino. Elle a été beaucoup plus grande que les personnes présomptueuses parmi nous n'auraient osé le supposer. On dit que l'empereur lui-même a appris au général Fleury que la bataille de Solferino avait coûté 45,000 hommes à l'armée autrichienne. Je porte cette perte en tout à 55,000 hommes. Ce serait presque incroyable s'il n'y avait 1,650 officiers dans les hôpitaux de Vérone. On rapporte que l'empereur aurait dit au général Fleury : « Nous ne pouvons pas lutter contre votre artillerie. » Il paraît que ce sont les réserves qui ont essuyé les plus grandes pertes, parce que, bien que placées au loin, elles ont été écrasées beaucoup plus que les troupes qui étaient en première ligne. »

Des Pêcheries de la Principauté.

An nombre des industries qui peuvent se développer dans la Principauté, et dont l'exploitation devrait être aujourd'hui, et peut devenir très-fructueuse, nous avons cité la pêche.

Il suffit d'un examen topographique du pays pour concevoir, en effet, qu'il doit trouver dans la mer, une des principales branches de son commerce. C'est sur le rivage de la mer que son étendue porte spécialement pour ainsi dire, et la nature du sol sous-marin, qui n'est autre que le pied même des Alpes, présente un ensemble d'anfractuosités rocheuses où les mousses, les fucus et les herbes marines forment l'abri le plus propice au développement du frai. Aussi, voit-on le poisson circuler partout dans l'eau limpide, et le plus simple coup de filet, la ligne même ramener en abondance des poissons fins

et variés. Nous avons cité les hâtes habituels : les nos parmes, les maréens, les rougets, les congres, les gronlins, les gualles, les burtonistes, la sèche et le poulpe, les familles bigariées de la traditionnelle bouille-à-baisse, les passages de thons, de sardines, de maquereaux, mille coquillages et des huîtres, dont les énormes valves prouvent une acclimatation facile à favoriser.

Comment se fait-il donc qu'en présence de tant de ressources mises à sa portée par la nature, le pêcheur de la Principauté soit si peu industriel, si peu en mesure de faire face aux besoins du pays à mesure qu'ils se développent, et que le débit de sa pêche tende à s'établir à un taux si élevé qu'il favorise les intérêts particuliers de quelques-uns au détriment de la population, le vendeur au détriment de l'acheteur ?

Nous l'avons déjà dit à entendre.

L'habitude de suffire antérieurement aux besoins de la population à l'aide d'un travail presque accidentel, les traditions du *far niente* qui se retrouvent sur les rivages de la Principauté avec les douceurs énervantes d'un climat tout spécial, ont empêché jusqu'ici l'homme de la mer d'ajouter à ses moyens de débit par un surcroît de travail. Au lieu de demander davantage à ses filets, le pêcheur a tout simplement imaginé d'augmenter le prix de leurs produits, et basant la certitude de la vente sur la rareté même et l'exquise qualité de la marchandise, il s'est mis à faire suivre insensiblement aux prix de son tarif, une élévation progressive en rapport avec les chances que le développement du pays lui apporte. De là, cherté et pénurie sur les places où l'abondance et le bon marché devraient se remarquer exceptionnellement.

Il y a encore une autre raison.

Les pêcheurs étrangers trouvent droit de cité sur le territoire maritime de la Principauté, et il faut dire que la tolérance dont la bienveillance du Gouvernement a usé jusqu'ici à leur égard, tend en quelque sorte à pallier cette indifférence naturelle des pêcheurs indigènes. Ces pêcheurs étrangers viennent presque journellement explorer les bassins de Monaco, s'y livrent à des pêches d'autant plus actives que la certitude d'une vente au loin leur est acquise. De plus, on nous affirme qu'ils trouvent dans cette tolérance une occasion d'éviter les sévérités de leur douane nationale relativement à l'usage de leurs engins et qu'usant de filets défendus, ils profitent aux dépens des fonds qu'ils appauvrissent, des bénéfices des pêcheries où les nationaux devraient seuls avoir le droit de se servir d'engins nonnaux. Et cela sans aucun intérêt pour le pays, puisque le plus souvent ils emportent le produit de ces pêches illicites aux localités d'où ils sont venus, ne laissant, au besoin, que le menu fretin dont la petitesse pourrait donner l'éveil aux gardes-côtes.

Les lois de la pêche sont partout très-sévères. En France, elles sont précises, détaillées, surveillées dans leur exécution avec une ponctualité qui témoigne de toute l'importance que le gouvernement attache aux pêcheries de son vaste littoral; pourquoi donc la Principauté, qui possède elle aussi, un vrai fonds de ressources de ce côté, négligerait-elle d'en assurer l'exploitation régulière ?

Le remède est facile.

En réglant les droits de pêche sur son littoral ainsi que cela se pratique sur le littoral français ; en n'autorisant la pêche extérieure que sous certaines conditions dont l'exécution serait strictement surveillée, le gouvernement, que la suffisance intérieure des produits et le peu de commerce du pays a évidemment engagé à cette tolérance assurera aux indigènes un monopole dont ils ne tarderont pas à comprendre qu'ils ont tout intérêt à profiter. L'idée d'une exportation des produits qu'on vient chercher chez eux les portera naturellement à un travail plus actif dont le premier bénéfice sera pour eux, en même temps que l'alimentation du pays y trouvera naturellement son compte. Au lieu de pêcher au jour le jour, selon les besoins du moment ou les caprices de la mer, ils commenceront bien vite l'utilité de certaines prévisions et le moyen de réserver poissonnière installées soit dans le port, soit dans les baies environnantes où elles peuvent être facilement établies.

Ce serait là le premier pas d'un développement auquel cette industrie peut atteindre ici, si comme nous l'avons déjà fait entrevoir l'alandry et l'émancipation des produits, en thons et sardines par exemple, amène la création, dans le port même d'un établissement de conserves maritimes.

Bien des points aujourdhui très-achalandés du littoral français, ne soupçonnaient pas, il y a quelques années, les bénéfices et le développement commercial que le labeur de leur population de pêcheurs leur a valu depuis.

La question d'un parc à huîtres est également à étudier. Les expériences de M. Coste ont prouvé que l'acclimatation des huîtres était possible dans des lieux infiniment moins propices que ceux que nous connaissons ici, tout en ayant avec eux beaucoup de rapport.

Nous aurons l'occasion de l'examiner de plus près.

VARIÉTÉS.

LE CHIEN DES MUSICIENS

Suite.

Cette lecture dura près d'une heure ; après quoi le garçon apporta, sans se la faire demander, une feuille musicale hebdomadaire. Le basson lut avec autant d'attention que la Gazette militaire. Il paya son déjeuner et sortit.

— Est-ce que vous connaissez l'homme qui s'en va ? demandai-je au garçon.

— Beaucoup, monsieur, il vient ici tous les jours.

— Comment s'appelle-t-il ?

— Vous ne savez pas son nom ? dit le garçon étonné ; mais il est très-connu ; c'est M. Chalandry, un fameux musicien, le premier de son temps... un fier brave homme. Il a été bien malheureux, et honnête avec ça ; il devait plus de cent francs de déjeuners à la maison. Nous avons cru qu'il était mort, il ne paraissait plus. Tout d'un coup il arrive apporter dix francs à madame. Ah ! si tous les gens qui doivent lui

ressemblaient ! Et puis il a continué à revenir, et il donne quarante sous par semaine à compte. Mais, si vous voulez entendre quelque chose de curieux, monsieur, puisque vous paraissez vous intéresser à M. Chalandry, il faudrait venir un soir, n'importe lequel ; ces messieurs ne manquent jamais, de six à huit heures ; ils prennent leurs demi-tasses et ils se racontent leurs campagnes. C'est tous amis. Il n'y a rien après ça, je ne connais que le Cirque en fait de choses plus intéressantes. Moi, ajouta le garçon, je commence à trop avoir entendu leurs histoires ; mais que c'était beau, la première fois, quand je suis entre ici ! On parle des journaux ! Ces messieurs en savent plus long que les journaux, et ils n'ont pas besoin d'inventer : ils y étaient. Quand ils parlent d'une chose, c'est qu'ils l'ont vue.

— Ces messieurs sont donc d'anciens militaires ? demandai-je.

— Oui, monsieur, tous, madame aussi. Vous ne connaissez pas madame ?

— De quelle dame parlez-vous ?

— De la maîtresse de la maison... elle est sortie aujourd'hui, autrement vous la verriez au comptoir. C'est aussi la fille d'un militaire, d'un ami de ces messieurs, qui est mort après avoir fondé ce café. Ils sont donc tous en famille. Dans le temps, le café Militaire était trop petit ; on a fait ici des affaires d'or, monsieur ; mais maintenant, s'écria le garçon en soupirant et en jetant un regard désespéré sur les banquettes vides.

— Oui, vous ne paraissez pas avoir grand monde.

— Ah ! monsieur, dit le garçon, pas l'ombre d'un chat dans le jour. Et le soir, savez-vous combien ils sont ? Six ! monsieur : six habitués pas un de plus. Parce que les guerres et tout ça vous ont bien vite retourné un homme. J'en ai vu ici des grands, des gros, des anciens cuirassiers qui semblaient solides comme du fer. Ils prenaient leur demi-tasse : va te promener ! le lendemain ils étaient empoignés par des rhumatismes, des attaques, ils ne reparaissaient plus. C'est qu'on les avait menés aux Invalides ou au Père-Lachaise. Ils sont donc restés six ; mais six demi-tasses à six sous ne font pas aller un établissement. Et le loyer, et la nourriture de madame, et sa toilette, et mes gages ! Alors un matin madame s'est trouvée dans une drôle de passe ; on voyait du monde alors ici, mais de mauvais consommateurs, des huissiers, des avoués, des fournisseurs, et toute la bande. Il a donc été question de chasser madame, qui en a parlé à ces messieurs ; c'était tout naturel, en qualité d'amis de son père. Les voilà tous qui se mettent à jurer comme je n'avais jamais entendu jurer ; je vous ferai observer que M. Chalandry ne jurait pas. Ils disaient qu'il fallait faire sauter les huissiers par la fenêtre ; s'ils ne s'en allaient pas, alors des coups de cravache ; s'ils restaient tout de même, des coups de plat de sabre. Tout ça est bon à dire dans la conversation, mais ce n'est pas de l'argent. Madame a été obligée de se remuer, de courir, d'aller voir des connaissances haut placées qui avaient connu son mari et qui sont au ministère de la guerre. Tout n'est pas encore fini, et c'est pour cela que vous ne la voyez pas aujourd'hui à son comptoir.

Le garçon du café aurait pu continuer longtemps. Le malheureux avait de si rares occasions de parler, qu'il devait inévitablement saisir la première personne venue et l'instruire des affaires de la maison ; mais j'en savais assez.

Le garçon me fut très-utile comme exposition. Une fois que le programme, dans l'ancien théâtre, est venu compter au public ce qui va se passer, adieu le programme ; il sera très-mal reçu au lieu du drame, je laissai donc seul le garçon dans ce café, aussi triste pour lui qu'une prison cellulaire.

Ce ne fut que plus tard que j'appris, après avoir fréquenté les six amis, toute l'histoire de M. Chalandry.

Il était premier basson aux Italiens, sous l'Empire. Et il me peuh plus d'un fois de Borelli, de Tachinardi, de Galli, de Crescentini, illustres chanteurs dont je ne me souviens que médiocrement. Qu'importe l'acteur mort ? Un habit de général n'est beau que sur le corps d'un général ; après, c'est une friperie.

J'ai vu souvent des gens s'inquiéter des traitements miraculeux des comédiens. Ceux-là ont tort : les comédiens, les danseuses, les ténors, ne sauraient être trop applaudis, trop payés de leur vivant. Car, morts, ils sont finis.

Enfin, ces souvenirs d'illustres chanteurs étaient une faiblesse de M. Chalandry, qui ne se contenait pas d'avoir accompagné, aux appointements de dix-huit cents francs, madame Pasta.

L'empereur aimait ou n'aimait pas la musique ; toujours est-il qu'il voulait des instrumentistes de réputation dans ses musiques militaires.

L'orchestre des Italiens fut décimé par un décret impérial, qui enrôlait forcément dans la vieille garde les meilleurs instrumentistes. M. Chalandry ne fut pas mécontent de ce changement ; on lui servait, pendant son absence, son traitement des Italiens, où sa place était tenue par un jeune suppléant non appointé. En outre, il touchait chaque mois, à la caisse de la garde impériale, cent francs. Chaque musicien était nourri, logé, et jouissait, en outre, d'un habit bourgeois par an.

M. Chalandry toucha donc, en sa qualité de basson dans la garde impériale, trois mille francs chaque année.

Il me répétait souvent comme une excellente plaisanterie : « A Paris, il est vrai que, dans les concerts, je touchais des feux ; mais, à l'armée je faisais mieux que de toucher des feux, je les voyais. » Innocent jeu des mots d'un vieillard, qu'il eût été mal de ne pas accueillir par un sourire.

M. Chalandry ne prit jamais les habitudes soldatesques ; il resta toujours un bon musicien plein d'enthousiasme pour son instrument, et vécut en société de ses camarades des Italiens.

Il refusa même, malgré une augmentation de paye, de continuer l'éducation musicale de six nègres. Les six nègres tenaient les instruments à percussion du régiment. Il fallait voir ces nègres, vêtus richement à la turque, accompagnés la musique avec leur comique majesté.

Surtout le nègre qui portait sur ses flancs la grosse caisse, et qui regardait avec un souverain mépris ses compatriotes : le triangle, les cymbales, le chapeau chinois, la caisse roulante et la caisse claire.

La suite au prochain numéro.

PAR CONTINUATION
Aujourd'hui Dimanche,
 à 9 heures du matin
 an chantier des Spélugues à Monaco.

VENTE

AUX

ENCHÈRES PUBLIQUES

de poutres, bois, planches, briques, pierres, sable, chaux, ardoises, sept chariots, brouettes, outils etc. Le tout appartenant à l'ancienne Société des Bains de Monaco.

La vente sera faite expressément au comptant. Les frais d'adjudication seront à la charge de l'acquéreur.

Tous les ouvrages Français et Etrangers dont il est envoyé deux exemplaires à la rédaction, sont annoncés dans le journal: -un article spécial leur est consacré s'il y a lieu.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 Juillet 1859.

VOLTRI, b. Acqua Santa, c. Benvenuto, chif.
 ST-MAXIME, b. Conception, c. Reboa J., vin.
 TOULON, b. Caroline, c. Barale L. m. d.
 NICE, b. St-Joseph, c. Palmaro A. m. d.
 LA NOUVELLE, b. Marguerite, c. Clerc, vin.
 NICE, b. St-Roch, c. Delpiano J., m. d.
 ID., b. St-Antoine, c. Bianchi Ant., m. c.

Départs du 15 au 21 Juillet

MENTON, b. Acqua Santa, c. Benvenuto, chif.
 VINTIMILLE, b. Conception, c. Reboa J., vin.
 TOULON, b. Caroline, c. Barale L. citrons.
 MENTON, b. St-Joseph, c. Palmaro A., m. d.
 GÈNES, b. Marguerite, c. Clerc, m. d.
 ST-RAPHAEL, b. St-Joseph, c. Delpiano, en l.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 17 au 23 Juillet 1859

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.
	8 h.	2 h.	6 h.	
17	23 5	26 »	23 2	Beau
18	23 3	26 9	22 9	id.
19	22 7	26 8	23 1	id.
20	24 6	26 »	24 2	id.
21	23 »	27 4	22 9	id.
22	22 7	27 8	23 »	id.
23	22 4	26 4	22 1	Nuag.

MUSIQUE DE PIANO

VIENT DE PARAÎTRE

Paris. — M^{me} Cendrier, éditeur du Conservatoire impérial, rue du faubourg Poissonnière, 14.

SALTARELLE

Pour Piano, par EUSÈBE LUCAS.

PARIS. — Benoît aîné, éditeur, rue Meslay, 31.
 MARSEILLE. — Messonnier père et fils, rue St-Féréol, 73, maison à Paris et à Toulouse, rue St-Rome, 28.

LES LUCIOLES

Polka-Mazurka, par EUSÈBE LUCAS.

MEISSONNIER PÈRE ET FILS

Rue Saint-Féréol, 73, Marseille.

MAGASIN DE MUSIQUE

ET D'INSTRUMENTS

PIANOS de PARIS ORGUES MÉLODIUM

Fabrique de Toiles à peindre,

APPRÊTS POUR FLEURS

Maison à Paris et à Toulouse.

ALPHONSE KARR.

LES GUÊPES

Une livraison de 32 pages chaque lundi

AVIS Les personnes qui désirent prendre des abonnements aux **GUÊPES**, revue philosophique et littéraire par Alphonse KARR, sont priées de s'adresser à M. P. Féraudy à l'imprimerie du journal.

Prix de l'abonnement :

Un mois (4 N^{os}) 3 Fr. Six mois . . . 15 F.
 Trois mois . . . 8 » Un an . . . 25 «
 UN NUMÉRO 1 FRANC.

LIBRAIRIE PAPETERIE

ANTOINE VATRICAN

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco
 par M^{lle} LEOPOLDINA BORZINO.

En vente au Bazar Mentonnais, rue St-Michel,
 MENTON

APPARTEMENTS MEUBLÉS

A louer au jour et au mois
 Chez M. Claude Olivier rue de Lorraine.

BAZAR

chez Madame Admant
 rue du Milieu.

LEFRANC

Marchand-Tailleur
 Rue Basse

APPARTEMENTS MEUBLÉS

AVEC CUISINE

et

CHAMBRES GARNIES

A LOUER

Chez Madame Admant, rue du Milieu,
 MONACO

VOITURES A VOLONTÉ

POUR

NICE, MENTON ET LA BORDIGHERA
 JOSEPH SAN-GIORGIO

Rue de Lorraine, à Monaco.

CHEVAUX ET ANESSES DE LOUAGE.

HOTEL

DES VOYAGEURS

tenu par

CLAUDE OLIVIER

Cet hôtel est situé dans la Rue de Lorraine,
 MONACO.

RESTAURANT NOGHÈS

Rue du Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

GAÉTAN BARRAL

COIFFEUR

Parfumerie de la maison Gellé frères, de Paris.

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

BLOT Mécanicien-lampiste
 Rue de l'église
 Répare les lampes Carcel, modérateur
 et autres et entreprend tout ce qui concerne son état.

COMMISSION

FABRIQUE

de

ROUENNERIE

F. AUREGLIA

Rue du Milieu, à Monaco.

HOTEL DES ETRANGERS

TENU PAR

GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Etablissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

LE MÉNESTREL

JOURNAL

DE MUSIQUE ET THÉÂTRE

BUREAUX: Rue Vivienne, 2

Heugel et Comp. éditeurs bis.

52 numéros par an, 52 numéros de

Chant, Albums, etc.

Un an: étranger 36 f. Texte seul 8 f.

COSTA Artiste-Peintre
 Donne des leçons
 de Dessin et de Peinture — Rue Ste-Clotilde, 3, à Nice.